

APPALOOSA DEVELOPPEMENT
Société anonyme au capital de 37.000 euros
Siège social : 4, rue Marivaux
75002 Paris
531 629 202 RCS PARIS

COMMUNIQUE DU 1^{er} JUIN 2011

**Sur la modification du Prospectus
visé par l'AMF sous le n° 11-0158 en date du 16 mai 2011**

Dans le cadre de l'augmentation de capital d'un montant de 2.500.000 € de la société APPALOOSA DEVELOPPEMENT, par offre au public, la Société attire l'intention du public sur la modification suivante apportée au Prospectus visé par l'AMF sous le n°11-0158 en date du 16 mai 2011 :

Calendrier de l'opération : Modification du calendrier de l'opération

Le Ministère du Budget a annoncé le 18 mai 2011, par voie de communiqué sur son site « www.impots.gouv.fr », que la date limite de déclaration et de paiement de l'ISF 2011 était reportée du 15 juin au 30 septembre 2011.

Compte tenu de ce report, la date de clôture des souscriptions initialement fixée au 6 juin 2011 est décalée au 21 septembre 2011, et l'ensemble du calendrier est modifié en conséquence.

Par conséquent, le calendrier de l'opération est désormais le suivant :

- Réception des Bulletins de Souscription : à partir du 18 mai 2011 jusqu'au 21 septembre 2011
- Date limite de réception des Bulletins de souscription : 21 septembre 2011
- Réunion du conseil d'administration agréant la souscription ou décidant l'annulation de l'opération dans l'hypothèse où le seuil de réussite de l'opération fixé à 75% du montant de l'augmentation de capital (soit 1.875.000 € en nominal) ne serait pas atteint au plus tard le : 21 septembre 2011
- Notification de la décision d'agrément du conseil d'administration au souscripteur : 22 septembre 2011
- Dernière réunion du conseil d'administration constatant la réalisation de l'augmentation du capital social : 26 septembre 2011
- Date limite de l'émission du certificat fiscal : 30 septembre 2011

Le décalage de ce calendrier ne modifie pas la possibilité du souscripteur, sous réserve de la réussite de l'opération, d'obtenir, au titre de son investissement dans la société APPALOOSA DEVELOPPEMENT, une réduction de son ISF 2011.

Par ailleurs, il est rappelé que, compte tenu de ce report, les personnes ayant déjà souscrits ont la possibilité de se rétracter en adressant un courrier postal ou électronique à la Société avant la fin de la période de souscription et leur dossier de souscription leur sera restitué dans les meilleurs délais.

Pendant la durée de la période de souscription, la Société s'engage à informer par voie de communiqué et par écrit les souscripteurs souhaitant bénéficier d'une réduction d'ISF de toute évolution avérée du contexte réglementaire qui viendrait notamment impacter les modalités de déclaration ou de calcul de l'ISF. Dans un tel cas de figure, les souscripteurs seront également informés par écrit du fait qu'ils auront la possibilité de se rétracter en adressant un courrier postal ou électronique à la Société avant la fin de la période de souscription et leur dossier de souscription leur sera restitué dans les meilleurs délais.

* *
*

Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 11-0158 en date du 16 mai 2011 sont disponibles sans frais au siège de la société APPALOOSA DEVELOPPEMENT, 4 rue Marivaux, 75002 Paris et sur le site internet (<http://www.appaloosadeveloppement.com>) ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>).

Vous êtes invité à lire la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus figurant à la section 6.